

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1649

13 août 2010

SOMMAIRE

3 Suisses de Ré	79139	Soluxfi S.A.	79124
Andalar Invest S.A.	79128	Soluxfi S.A.	79125
Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l. ...	79145	South Finance S.à r.l.	79121
CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l.	79127	Stena International S.à r.l.	79152
Dell S.A.	79121	St. Modwen Properties VIII S.à r.l.	79130
Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch	79122	Strazer Invest S.A.	79123
Instacom International Holdings S.A.	79106	Superfund Sicav	79121
Instacom International S.A. SPF	79106	Swan S.A.	79125
International Helicopters S.à r.l.	79139	Taqui Investments	79124
JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	79120	The Dream Merchant Company Kft, Lu- xembourg Branch	79125
Manulife Century Investments (Luxem- bourg) S.A.	79126	The Oregon London Property S.A.	79127
Manulife Century Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	79126	Third Eye Capital Credit Opportunities Fund	79126
Milano Uno S.à r.l.	79149	Threadneedle International Property Fund	79125
Red S.A.	79120	Tosey S.à r.l.	79126
Remco S.A.	79120	Toulouse S.à r.l.	79126
Rock Buildings Invest S.à r.l.	79119	TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A.	79128
Rosneft Capital S.A.	79119	Trading and Shipping S.A.	79128
S.à r.l. Gilbert	79120	Triton Investments S.à r.l.	79128
Skol International Development Luxem- bourg	79122	Triton Securities S.à r.l.	79127
Smart-Travel Group S.A.	79122	Turinu S.à r.l.	79128
Smart-Travel Group S.A.	79122	Turquoise Investment Fund	79127
SMTL, Société Mosellane de Transports Luxembourgeois S.A.	79123	Twin Estates S.à r.l.	79129
Société Eurafricaine de Participations	79121	Twin Estates S.à r.l.	79129
Société Financière d'Octobre SA	79123	Tycon S.A.	79129
Sofagi S.C.A., SPF	79123	Underground S.à r.l.	79129
Solorun	79124	ValueInvest Asset Management S.A.	79129
Soluphil S.A.	79124	Vanilux S.A.	79130
		Vitruvio S.A.	79130

**Instacom International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Instacom International Holdings S.A.).**

Capital social: USD 10.000.000,00.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 21.072.

In the year two thousand ten, on the third day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Instacom International Holdings S.A., a société anonyme registered under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 21.072 (the Company).

The Company has been incorporated on 2nd December 1983 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 290 of 16 October 1986. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 August 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 874 of 20 November 1999.

There appeared,

in its capacity as sole shareholder of the Company, Mr Vladimir P. Evtushenkov, born on 25 September 1948 in Kaminschina, Smolensk Region (Russia) and resident at 48 3rd Tverskaya-Yamskaya Str., Apt. 16, Moscow, Russia (the Sole Shareholder);

hereby represented by Me Jacques-Yves HENCKES, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred thousand U.S. dollars (USD 100,000) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to ten million U.S. dollars (USD 10,000,000), and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. that the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices;
2. Change of the name of the Company into "Instacom International S.A. SPF";
3. Amendment of the corporate purpose of the Company so as to read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets including, but not limited to, shares, bonds, cash, deposits, certificates, options and commodities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including profit sharing bonds), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company shall not be involved in the management of the companies of which it holds shares and shall not have any commercial activity.

The Company is subject to the act of 11 May 2007 on family estate management companies (loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial).";

4. Conversion of one hundred (100) shares issued under the bearer form into one hundred (100) registered shares;
5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety;
6. Appointment or renewal of the mandate of the following persons as directors of the Company (together the Appointed Directors) for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015, with the signatory power indicated beside their name:
 - Mr Vladimir Evtushenkov, born on 25 September 1948 in Kaminschina, Smolensk Region, Russia and resident at 48 3rd Tverskaya-Yamskaya Str., Apt. 16, Moscow, Russia, with an A signatory power,
 - Mr Jacques-Yves Henckes, born on 12 October 1945 in Luxembourg and resident at 35, rue Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a B signatory power,
 - Mr Victor Bolshakov, born on 9 August 1959 in Moscow (Russian Federation) and resident at 6, rue Biver, L-1239 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), with a B signatory power,
 - Mr Joseph LUCIUS, born on 23 February 1956 in Luxembourg, resident at 11, rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange,
7. Renewal of the mandate of WEBER & BONTEMPS, société civile, as statutory auditor for a period of six years.

8. Decision to restrict B signatory power to a maximum amount of EUR 50,000.

9. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "Instacom International S.A. SPF" as from the date of the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company so as to read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets including, but not limited to, shares, bonds, cash, deposits, certificates, options and commodities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including profit sharing bonds), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company shall not be involved in the management of the companies of which it holds shares and shall not have any commercial activity.

The Company is subject to the act of 11 May 2007 on family estate management companies (loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert one hundred (100) shares under the bearer form into one hundred shares under the registered form.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles in their entirety so as to reflect the resolutions above. As a consequence of such changes, the Articles shall be read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Instacom International S.A. SPF" (the Company).

The Company may have one shareholder or more shareholders (the Sole Shareholder or the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of general meeting of the Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets including, but not limited to, shares, bonds, cash, deposits, certificates, options and commodities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including profit sharing bonds), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company shall not be involved in the management of the companies of which it holds shares and shall not have any commercial activity.

The Company is subject to the act of 11 May 2007 on family estate management companies (loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial).

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at USD 10,000,000 (ten million US dollars) consisting of 100 (one hundred) ordinary shares in registered form with a par value of USD 100,000 (one hundred thousand US dollars) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledge. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of resolutions.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting of the Shareholders - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday in March of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein. The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, a director with an A signatory power or any two directors with a B signatory power jointly may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the official gazette (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing by way of a voting bulletins on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

The president of the Board presides the General Meeting. If the president of the Board is not present in person, the Shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so. However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman.

Art. 12. Management. The Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder of the Company or by a Board composed of at least three directors who need not be Shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act of 15 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Where the Company is managed by a Board, each director shall be assigned either an A or a B signatory power.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other members of the Board or the General Meeting (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors or Shareholders present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature, valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature, valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing when so required. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature, valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of Resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 16. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of an administrator with signatory A power or by (ii) the joint signatures of any two members of the Board.

The Company shall further be bound by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or

vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Statutory Auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 22. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 24. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to revoke the Revoked Managers and grant discharge to each one of them for the period running from 1 January 2010 until the date of the present Meeting.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint or renew of the mandate of the Appointed Directors for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 with the signatory power indicated beside their name:

- administrator with signatory A power:

- Mr Vladimir Evtushenkov, born on 25 September 1948 in Kaminschina, Smolensk Region, Russia and resident at 48 3rd Tverskaya-Yamskaya Str., Apt. 16, Moscow, Russia,

- administrators with a signatory B power:

- Mr Jacques-Yves Henckes, born on 12 October 1945 in Luxembourg and resident at 35, rue Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

- Mr Victor Bolshakov, born on 9 August 1959 in Moscow (Russian Federation) and resident at 6, rue Biver, L-1239 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg),

- Mr Joseph LUCIUS, born on 23 February 1956 in Luxembourg, resident at 11, rue Hoimesbusch L-5371 Schuttrange,

- statutory auditor:

- Fiduciaire WEBER & BONTEMPS, société civile.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves in regard of article 17 second paragraph, to restrict the maximum amount to be committed by a single B signatory to EUR 50,000.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1300,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Instacom International Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.072 (la Société).

La Société a été constituée le 2 décembre 1983 selon un acte notarié de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 7 en date du 10 janvier 1984. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois selon un acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 874 en date du 20 novembre 1999.

A comparu:

en sa qualité d'associé unique de la Société, Monsieur Vladimir P. Evtushenkov, né le 25 septembre 1948 à Kaminschina, région de Smolensk, Russie et domicilié 48-3 rue Tverskaya-Yamskaya, App. 16, Moscou, Russie (l'Associé Unique);

ici représenté par Maître Jacques-Yves HENCKES, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le .

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer que:

I. l'Associé Unique détient toutes les cent (100) actions d'une valeur nominale de cent mille dollars américains (100.000 USD) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) et l'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

II. L'Associé Unique souhaite prendre des résolutions concernant les points suivants:

1. Renonciation aux convocations;
2. Changement de la dénomination de la Société en "Instacom International S.A. SPF";
3. Modification de l'objet social de la Société de manière à lire:

"L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers y compris, mais sans limitation à, des actions, obligations, espèces, dépôts, certificats, options et matières premières.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des titres de créance, des obligations (y compris des obligations participatives), des certificats, des actions, des parts bénéficiaires, des warrants et tout autre type de titre obligataire ou de participation.

La Société ne sera pas impliquée dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient des actions ou parts sociales et n'aura aucune activité commerciale.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.;

4. Conversion de cent (100) actions émises au porteur en cent (100) actions émises sous forme nominative;
5. Modification et coordination des statuts de la Société (les Statuts) dans leur totalité;
6. Nomination ou renouvellement des mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société (ensemble les Administrateurs Nommés) pour un mandat expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015, avec les pouvoirs de signatures indiqués à coté de leur nom:
 - M. Vladimir Evtushenkov, né le 25 septembre 1948 à Kaminschina, Smolensk Région, Russie et résidant au 48-3 rue Tverskaya-Yamskaya, App. 16, Moscou, Russie, avec un pouvoir de signature A;
 - M. Jacques-Yves Henckes, né le 12 octobre 1945 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et résidant au 35, rue Mathias Mertert, L-1729 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un pouvoir de signature B;
 - M. Victor Bolshakov, né le 9 août 1959 à Moscou, Russie et résidant au 6, rue Biver, L-1239 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un pouvoir de signature B;
 - M. Joseph LUCIUS, né le 23 février 1956 in Luxembourg, domicilié 11, rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange, avec un pouvoir de signature B;

- WEBER & BONTEMPS, société civile, comme commissaire aux comptes.

7. Décision de limiter le pouvoir de signature B à 50.000.- EUR;
8. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux convocations, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué d'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Instacom International S.A. SPF" à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société de manière à lire:

"L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers y compris, mais sans limitation à, des actions, obligations, espèces, dépôts, certificats, options et matières premières.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des titres de créance, des obligations (y compris des obligations participatives), des certificats, des actions, des parts bénéficiaires, des warrants et tout autre type de titre obligataire ou de participation.

La Société ne sera pas impliquée dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient des actions ou parts sociales et n'aura aucune activité commerciale.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir cent (100) actions émises au porteur en cent (100) actions émises sous forme nominative.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de coordonner les Statuts dans leur totalité afin de refléter les résolutions prises ci-dessus. En conséquence de ces modifications, les Statuts se lisent désormais de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Instacom International S.A. SPF" (la Société).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires (l'Associé Unique ou les Actionnaires). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux Actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des développements ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise, nonobstant le transfert provisoire du siège de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers y compris, mais sans limitation à, des actions, obligations, espèces, dépôts, certificats, options et matières premières. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des titres de créance, des obligations (y compris des obligations participatives), des certificats, des actions, des parts bénéficiaires, des warrants et tout autre type de titre obligataire ou de participation.

La Société ne sera pas impliquée dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient des actions ou parts sociales et n'aura aucune activité commerciale.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) représenté par cent (100) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent mille dollars américains (100.000 USD) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

Un registre de(s) Actionnaire(s) est tenu au siège social où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un Associé Unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de résolutions.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi de mars de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'Actionnaires de la Société peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requiert, un administrateur avec un pouvoir de signature A ou deux administrateurs avec un pouvoir de signature B agissant conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être transmise à la Société au moins 5 (cinq) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée.

Toutes les actions de la Société étant nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixantedouze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée pour être pris en compte.

Le Président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Si le Président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les Actionnaires élisent un Président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question.

Le Président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire le souhaite.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration.

Art. 12. Administration. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Associé Unique de la Société. Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, chaque administrateur aura soit un pouvoir de signature A soit un pouvoir de signature B.

Le ou les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nomment un Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou Actionnaires présents ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à l'heure et au lieu prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par ces moyens de communication est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire quand les circonstances le requiert. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre membre du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent pour toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature d'un administrateur avec un pouvoir de signature A, (ii) la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait d'une manière ou d'une autre en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de

laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs.

Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire (s) aux comptes est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire (s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec son rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du (des) commissaire (s) aux comptes, qui rédige(nt) sur cette base son (leur) rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle pour consultation par les Actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 ci-dessus et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en-dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle pourra décider de payer périodiquement des dividendes, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et ils peuvent être payés au lieu et au moment choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation, procéderont à la liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer les Administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge à chacun pour la période allant de leur nomination jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les Administrateurs et le commissaire aux comptes pour un mandat expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- administrateur disposant d'un pouvoir de signature A:

- M. Vladimir EVTUSHENKOV, né le 25 septembre 1948 à Kaminschina, Smolensk Région, Russie et résidant au 48 3rd Tverskaya-Yamskaya Str., Apt. 16, Moscou, Russie;

- administrateurs disposant d'un pouvoir de signature B:

- Monsieur Jacques-Yves HENCKES, né le 12 octobre 1945 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et résidant au 35, rue Mathias Mertert, L-1729 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Victor BOLSHAKOV, né le 9 août 1959 à Moscou (Russie) et résidant au 6, rue Biver, L-1239 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Joseph LUCIUS, né le 23 février 1956 in Luxembourg, domicilié 11, rue Hoimesbusch L-5371 Schuttrange;
 - commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE WEBER BONTEMPS & MOUWANNES, (R.C.S.L. B 48.900), ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide en considérant l'article 17, second paragraphe, de réduire le montant du pouvoir de signature B à 50.000.- EUR.

Estimation des frais

Les coûts, rémunérations et charges sous quel forme que se soit, qui sont à charge de la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement 1.300.- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. HENCKES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25819. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010084856/748.

(100094822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Rock Buildings Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 103.255.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010079312/13.

(100089438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Rosneft Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.487.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079306/10.

(100089723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roberto MANCIOCCHI.

Référence de publication: 2010079309/10.

(100089651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Remco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 58.668.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079310/10.

(100089447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.452.375,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 36.308.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 3 juin 2010

Composition du Conseil de gérance

L'Associé unique a décidé de reconduire les mandats des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2011:

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du conseil de gérance.
- M. Graham A. GOODHEW, Gérant.
- M. Jean-Jacques LAVA, Gérant.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

Marie SCHNEIDER

Acting Secretary

Référence de publication: 2010080316/19.

(100091173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

S.à r.l. Gilbert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 18.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 juin 2010.

Pour S.A R.L. GILBERT

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010079314/13.

(100090102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

SEAP S.A., Société Eurafricaine de Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.351.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079315/10.

(100089926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

South Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2010079316/13.

(100089854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.786.

Extrait d'une décision du conseil d'administration de la Société

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 14 juin 2010 que le mandat de M. André Bodson, demeurant 12, avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique, en tant qu'administrateur délégué de la Société a été renouvelé pour une durée illimitée.

En relation avec la gestion journalière de la Société, M. André Bodson engagera la Société par sa seule signature, les autres administrateurs devant signer conjointement avec lui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour DELL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080238/18.

(100091055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079317/10.

(100089808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

SIDL, Skol International Development Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 17.967.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.10.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079328/10.

(100089915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Smart-Travel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.256.

Les comptes annuels au 18/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010079330/13.

(100089448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Smart-Travel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.256.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010079331/13.

(100089451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.838.

Extrait des résolutions écrites en date du 13 avril 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Madame Gyöngyi Vass, né le 23 novembre 1978, à Szentes Hongrie, demeurant au 27 VI. 5, Radnoti Miklos, 1137 Budapest Hongrie, à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 13 avril 2010.

- De nommer Madame Timea Matusz, né le 25 août 1979 à Szekesfehervar, en Hongrie, demeurant au 29, Olt u, 1112, Budapest, Hongrie, à la fonction d'administrateur délégué, avec effet au 13 avril 2010.

- Merci de prendre note que l'adresse du représentant permanent de la succursale, Mr. De Fays Bertrand né le 12 juillet 1981, à Bruxelles Belgique a changé. Veuillez noter que la nouvelle adresse est 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.06.2010.

Référence de publication: 2010080239/18.

(100091097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

SMTL, Société Mosellane de Transports Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 59.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079332/10.

(100089414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079333/10.

(100089647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Sofagi S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 143.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010079334/13.

(100089669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Strazer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.372.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société "Strazer Invest S.A.", tenue au siège social en date du dix mai, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation de la démission de deux membres du conseil d'administration donnée en date du 3 mars 2010:

- Monsieur Martin Herneman demeurant 8, rue des Colchiques, L-5369 Schuttrange;
- Madame Elaine Herneman demeurant 8, rue des Colchiques, L-5369 Schuttrange.

2° Acceptation de la démission de Martin Herneman, prénommé, en tant qu'administrateur-délégué de la société et ceci avec effet au 3 mars 2010.

3° Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Kristal Holdings, avec siège social à 2nd Floor, Jivan complex, Mont Fleuri, Mahe, Seychelles;
- Maxway IT Industries, avec siège social à suite 1005, Albion Plaza, 2-6 Granville Road, Tsim, Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strazer Invest S.A.

Référence de publication: 2010080415/21.

(100091137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Solorun, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 116.767.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010079335/11.

(100089949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Soluphil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 109, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 17.662.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLUPHIL SA

Signature

Référence de publication: 2010079337/12.

(100090120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Soluxfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 50.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079338/10.

(100089918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Taqui Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 87.056.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 25 juin 2010

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016, à savoir:

Administrateurs

Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Noel McCormack, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Auditlux S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080420/21.

(100091070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Soluxfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 50.534.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010

L'assemblée accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Nadine MARSO, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079339/15.

(100090243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Swan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 95.236.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079345/12.

(100089738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

The Dream Merchant Company Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.900.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 de la maison mère, The Dream Merchant Company Creation and Management Services Limited Liability Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079346/11.

(100089850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.741.

—
Le conseil d'administration de THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND a bien pris note de la lettre de démission au 20 Avril 2010 de M. Daniel LAURENCIN, administrateur de la SICAV.

Pour Threadneedle International Property Fund

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Caroline Denies / Mylène Castellani

Senior Manager / -

Référence de publication: 2010079355/16.

(100089668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.045.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079347/13.

(100089429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Tosey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 133.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079348/10.

(100089916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Toulouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.799.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch

Manager

Référence de publication: 2010079350/11.

(100089570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Manulife Century Investments (Luxembourg) S.A.).**

Capital social: CAD 78.030.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 68.989.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de l'actionnaire unique du 15 juin 2010

Il a décidé de rayer de la Société:

- Monsieur Richard Crook, en tant que Gérant de Catégorie A,

et de nommer en remplacement:

- M. John Van Ogtrop, né le 24 septembre 1956, à Hattem au Pays-Bas, avec adresse professionnel au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

en plus de Monsieur Peter de Vries, Gérant de Catégorie A et Monsieur Kuy Ly Ang Gérant de Catégorie B.

Avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010079541/20.

(100090255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Triton Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079351/10.

(100089358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Turquoise Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.503.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TURQUOISE INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010079352/12.

(100089869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

The Oregon London Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The Oregon London Property S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079353/12.

(100089375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.380.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079866/20.

(100089800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

EXTRAIT

Sur base du certificat de décès parvenu au siège de la société, il est porté à la connaissance de toute personne intéressée que Monsieur Vittorio de Nora, Administrateur de la société est décédé le 29 juin 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010079356/13.

(100089697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 106.793.

Le bilan de clôture au 01.06.2010 (Dissolution) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079357/10.

(100089469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Triton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079360/10.

(100089357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Turinu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079361/12.

(100089729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Andalar Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080183/9.

(100091076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Twin Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 75.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079362/10.

(100089400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Twin Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 75.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079363/10.

(100089401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Tycon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 30.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 juin 2010.

Pour TYCON S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010079364/13.

(100090108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Underground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 55.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079365/11.

(100089954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.793.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2010.

Angela Schröder

Head of Administration, CFO

Référence de publication: 2010079366/12.

(100089671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Vanilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010079368/13.

(100089660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Vitruvio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010079372/13.

(100089628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

St. Modwen Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.097.

STATUTES

In the year two thousand and ten, On the ninth of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 153339,

here represented by Ms Angelika Siljaew, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ST. MODWEN PROPERTIES VIII S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to act as the holding company and parent company of other subsidiary companies; to acquire of equity stake(s), in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any entity within its group. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties in England as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or English companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties.

3.3. The Company may borrow or raise money in such manner as the Company shall think fit and in particular by the issue (whether at par or at a premium or discount and for such consideration as the Company may think fit) of bonds, debentures or debenture stock (payable to bearer or otherwise), mortgages or charges, shares or other securities, perpetual or otherwise, and, if the Company thinks fit, charged on all or any of the Company's property (both present and future) and further, if so thought fit, convertible into any stock or shares or securities of the Company or any other company, and collaterally or further to secure any obligations of the Company by a trust deed or other assurance or pledge.

The Company may guarantee or otherwise support or secure, either with or without the Company receiving any consideration or advantage and whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or part of the undertaking, property, assets and rights, present and future, of the Company or by both such methods or by any other means whatsoever, the liabilities and obligations of and the payment of any moneys whatsoever (including but not limited to capital, principal, premiums, interest, dividends, costs and expenses on any stocks, shares or securities) by any person, firm or company whatsoever, including but not limited to any company which is for the time being the holding company or a subsidiary or a subsidiary undertaking of the Company or of the Company's holding company or is controlled by the same person or persons as control the Company or is otherwise associated with the Company in its business.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3. or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed forthwith upon notice being served upon them by the partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any Category A manager and any one Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice which place shall, usually, be in Luxembourg and shall never be in England.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Subject always to article 9.6, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented; there must be at least one Category A Manager and one Category B Manager present in person or by proxy and of those present (in person or by proxy) there must be more Category B Managers than Category A Managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager vote in favour of the resolution and the number of Category B Manager votes must be more than the number of Category A Manager votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Notwithstanding article 9.5, if all Category A Managers give notice by facsimile, email or other means to the Company that they will not attend a board meeting, then the quorum for such meeting and the requirement for validly passing resolutions will not be as set out in article 9.5 for such meeting, but shall instead require a minimum of two Category B Managers to attend the meeting (in person or by proxy) and a minimum of two Category B Managers must vote in favour of such resolution(s).

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager (whose signatures may be on separate or counterpart copies of the document concerned) or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the 30th of November 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 18,190.64.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr Timothy Paul Haywood, company director, born in Walsall (United Kingdom), on June 02, 1963, with professional address at Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, United Kingdom;
- Mr Stephen James Burke, construction director, born in Burton on Trent (United Kingdom), on April 23, 1959, with professional address at Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, United Kingdom;

Category B managers:

- Mr Alain Heinz, Company Director, born in Forbach (France), on May 17, 1968, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Mr Jean Pascal Caruso, Company Director, born in Metz (France), on July 06, 1975, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Mr Samba Kane, Company Director, born in Pontoise (France), on January 12, 1982, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:
Suit la version française:**

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 153339,

ici représentée par Mademoiselle Angelika Siljaew, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ST. MODWEN PROPERTIES VIII S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet d'agir comme société holding et société mère d'autres sociétés filiales, d'acquérir une ou des participations, tant au

Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité faisant partie de son groupe. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers en Angleterre ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou anglaises, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter ou lever des fonds de manière que la Société jugera à propos et en particulier par l'émission (soit à valeur nominale ou avec une prime ou avec un rabais tel que la Société le jugera à propos) d'obligations, de créances, d'obligations sans garantie (payables au porteur ou autrement), d'hypothèques ou d'autres garanties, d'actions ou d'autres titres, perpétuels ou autre, et si la Société le juge à propos, gagée sur tout ou partie des actifs de la Société (aussi bien passés que futurs), et de plus, si la Société le juge à propos, convertible en toute action ou titre de la Société ou de toute autre société, et collatéralement ou pour garantir plus toute obligation de la Société par un acte de trust ou toute autre assurance ou nantissement.

La Société pourra garantir ou d'autre manière, supporter ou sécuriser, soit sans ou avec contrepartie ou avantage et que ce soit par engagement personnel ou en hypothéquant ou nantissant tout ou partie de ses biens, actifs, avoirs et droits, présents et futurs, ou par les deux méthodes ou par tout autre moyen que ce soit, les engagements et obligations et le paiement de toute somme que ce soit (y compris mais non limité au capital, principal, primes, intérêts, dividendes, coûts et frais relatifs à toutes, actions ou valeurs mobilières) par toute personne, entreprise ou société que ce soit, y

compris mais non limité à toute société qui est pour le moment la société holding ou une filiale ou une entreprise filiale de la Société ou de la société holding de la Société ou est contrôlée par la ou les mêmes personnes ou est par ailleurs associé à la Société dans ses affaires.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit par son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de toutes ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que toutes ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de toutes ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que toutes ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Toutes ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les Gérants sont révocables sans délai, après avis signifié par les associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera habituellement au Luxembourg et ne sera jamais en Angleterre.

9.2. Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

9.5. Dans tous les cas sous réserve de l'article 9.6, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée; un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B devant toujours être présents en personne ou par procuration et de ceux qui sont présents (en personne ou par procuration) il doit y avoir plus de Gérants de catégorie B que de Gérants de Catégorie A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B votent en faveur de la résolution et que le nombre de voix de Gérants de Catégorie B soit plus élevé que le nombre de votes de Gérants de Catégorie A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Nonobstant l'article 9.5, si tous les Gérants de Catégorie A donnent un avis par télécopieur, par courriel ou par d'autres moyens à la Société qu'ils n'assisteront pas à une réunion du conseil, alors le quorum pour une telle réunion, et pour adopter des résolutions valablement, ne sera pas comme indiqué dans l'article 9.5, mais, à la place, un minimum de deux Gérants de Catégorie B doivent être présents à la réunion (en personne ou par procuration) et toute résolution devra être approuvée au minimum par deux Gérants de Catégorie B pour être valable.

9.7. Tout Gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B (dont les signatures peuvent être sur des copies séparées du document concerné) ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des Gérants. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 30 novembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 18.190,64.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Timothy Paul Haywood, administrateur de sociétés, né à Walsall (Royaume-Uni), le 02 juin 1963, demeurant professionnellement au Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, Royaume-Uni;

- Monsieur Stephen James Burke, directeur de construction, né à Burton on Trent (Royaume-Uni), le 23 avril 1959, demeurant professionnellement au Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, Royaume-Uni;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Jean Pascal Caruso, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 06 juillet 1975, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Monsieur Samba Kane, administrateur de sociétés, né à Pontoise (France), le 12 janvier 1982, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.SILJAEW, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2010. Relation: GRE 2010/2085. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091220/488.

(100100733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

3 Suisses de Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 30.190.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079377/10.

(100090058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

International Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.056,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.881.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered under number LP 13479, represented by its general partner BI-Invest Build-Up Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered

with the Trade and Companies Register of Jersey under number 103306 (Investindustrial Build-Up), here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 15, 2010;

INVESTINDUSTRIAL III L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered under number LP 10560, represented by its general partner Investindustrial Partners Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Trade and Companies Register of Jersey under number 86036 (Investindustrial), here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 15, 2010; and

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.872 (Investindustrial Holdings), here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 15, 2010.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. Investindustrial Build-Up, Investindustrial and Investindustrial Holdings are the sole shareholders (the Shareholders) of INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.-F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.881, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1059 on May 20, 2010, p. 50804, which articles of association were last amended by a deed of the undersigned notary on June 11, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at sixty-two thousand Euro (EUR 62,000.-) represented by six hundred twenty thousand (620,000) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of eight thousand fifty-six Euro and fifty cents (EUR 8,056.50) in order to bring it from its present amount of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000.-) represented by six hundred and twenty thousand (620,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, to seventy thousand fifty-six Euro and fifty cents (EUR 70,056.50) represented by seven hundred thousand five hundred and sixty-five (700,565) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each by the issuance of eighty thousand five hundred and sixty-five (80,565) new shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company;

2. Issuance of eighty thousand five hundred and sixty-five (80,565) new shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company having the same rights and obligations as the six hundred and twenty thousand (620,000) existing shares;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Tax provision in order to apply for the Special Tax Regime for mergers, divisions, partial divisions, transfers of assets and exchanges of shares.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of eight thousand fifty-six Euro and fifty cents (EUR 8,056.50) in order to bring it from its present amount of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000.-) represented by six hundred and twenty thousand (620,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, to seventy thousand fifty-six Euro and fifty cents (EUR 70,056.50) represented by seven hundred thousand five hundred and sixty-five (700,565) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each by the issuance of eighty thousand five hundred and sixty-five (80,565) new shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to issue eighty thousand five hundred and sixty-five (80,565) new shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company having the same rights and obligations as the six hundred and twenty thousand (620,000) existing shares.

Third resolution
Subscription and Payment

Now appears Helibética S.L., a company duly incorporated under the laws of Spain, whose registered office is at El Campello (Alicante, Spain), Calle San Bartolomé no. 81, registered with the companies registry of Alicante under number A-78758, with Tax Identification Number B-41471145 (Helibética), here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 15, 2010 which declares to subscribe to eighty thousand five hundred and sixty-five (80,565) new shares of the Company and to fully pay them up by a contribution in kind to the Company consisting of eighty thousand two hundred and sixty-five (80,265) shares in the share capital of World Helicopters S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.127 (WH) representing a 7.15% participation in the share capital of WH (the WH Shares).

The contribution in kind in an aggregate amount of seven million two hundred sixty-three thousand nine hundred eight Euro and twenty-four cents (EUR 7,263,908.24) is to be allocated as follows:

(i) an amount of eight thousand fifty-six Euro and fifty cents (EUR 8,056.50.-), shall be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) the remaining amount of seven million two hundred and fiftyfive thousand eight hundred and fifty-one Euro and seventy-four cents (EUR 7,255,851.74), shall be allocated to the share premium account of the Company.

After this contribution, Helibética will hold a 11.5% participation in the share capital of the Company.

It results from a certificate issued by the management of Helibética and of the Company dated June 15, 2010 (the Valuation Certificate) that, as at the date of such certificate:

1. The WH Shares are in registered form;
2. The WH Shares are fully paid-up and represent 7.15% of the issued share capital of WH;
3. Helibética is solely entitled to the WH Shares and has the power to dispose of the WH Shares in favour of the Company;
4. None of the WH Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the WH Shares and none of the WH Shares are subject to any attachment;
5. The WH Shares are freely transferable to the Company;
6. All formalities required in Luxembourg and in Spain, as the case may be, in connection with the perfection of the contribution of the WH Shares to the Company have been duly performed; and
7. The WH Shares are worth at least seven million two hundred sixty-three thousand nine hundred eight Euro and twentyfour cents (EUR 7,263,908.24), this estimation being based on book value of the shares as per attached balance sheet of Helibética dated June 15, 2010. No event has occurred since the date of this balance sheet which would have an adverse material effect on such evaluation.

Such Valuation Certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5.1. The share capital is set at seventy thousand fifty-six Euro and fifty cents (EUR 70,056.50) represented by seven hundred thousand five hundred and sixty-five (700,565) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

Sixth resolution

The Shareholders resolve that the present exchange of shares, whereby the Company acquires a holding in the capital of WH in exchange for the issue to Helibética, in exchange for its shares in WH, of shares in the share capital of the Company, is subject to the special regime foreseen in Chapter VIII of Title VII of the Spanish Corporate Income Tax Act, which amended text was passed by Royal Decree Legislative 4/2004, of March 5, 2004 which transposes Council Directive 2009/133/EC of 19 October 2009 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, partial divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States and to the transfer of the registered office of an SE or SCE between Member States.

To the extent of the application of this tax regime, the Shareholders declare that this contribution is executed for commercial reasons and do not pursue tax advantages in Spain. These reasons are, in summary:

a) Ensure the observance of the rights and obligations assumed by the Shareholders in the contract signed with KKR Aviation Investor S.à r.l. (KKR).

b) In relation to prior point, ensure the fulfillment of the covenants in the contracts signed by Inaer Aviation Group S.L. (“Contrato de financiación senior” y “Contrato de financiación mezzanine”).

c) Ensure the observance of the Regulation (EC) No 1008/2008 of the European Parliament and of the Council of 24 September 2008 on common rules for the operation of air services in the Community, when KKR acquires a significant stock in the share capital of WH.

d) Ensure the observance of the Competition Rules, regarding the fact that the Company will have effective control of the Inaer group.

e) To facilitate the decisions on new acquisitions of the group, even jointly with third parties.

f) To adapt the management of the Company to the internationalization of the Group (in 2010 40% of the gross income of the group have been obtained out of Spain compared to less than 3% in 2005).

g) To facilitate the refinancing the current debt facilities of Inaer group, or even to access to new funding sources (i.e. high yield bonds, stock exchange ...).

h) To facilitate new funding sources (i.e., capital increases, shareholder loans, etc. ...) to the Company or its subsidiaries.

i) To permit a global vision of the Inaer business as a multinational group, owned by Investindustrial and KKR.

j) To simplify the shareholders meeting of WH (more legal security to KKR), strengthening Luxembourg as header of the Inaer group.

k) To make possible a new shareholders agreement between the current shareholders of Inaer (Helibética and Investindustrial) that will absolutely not affect KKR.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro LP 13479, représentée par son associé commandité BI-Invest Build-Up Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, Saint-Héliier, Jersey JE4 9WG, les Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 103306 (Investindustrial Build-Up), ici représentée par Marieke Kernet, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2010;

INVESTINDUSTRIAL III L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro LP 10560, représentée par son associé commandité Investindustrial Partners Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, Saint-Héliier, Jersey JE4 9WG, les Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 86036 (Investindustrial), ici représentée par Marieke Kernet, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2010; et

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.872 (Investindustrial Holdings), ici représentée par Marieke Kernet, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2010.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Investindustrial Build-Up, Investindustrial et Investindustrial Holdings sont les associés uniques (les Associés) de INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.881, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 20 mai 2010, p. 50804, dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentant le 11 juin 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000) représenté par six cent vingt mille (620.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit mille cinquante-six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 8.056,50) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000) représenté par six cent vingt mille (620.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, à soixante-dix mille cinquante-six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 70.056,50) représenté par sept cent mille cinq cent soixante-cinq (700.565) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune par l'émission de quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq (80.565) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société;

2. Emission de quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq (80.565) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société ayant les mêmes droits et obligations que les six cent vingt mille (620.000) parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Disposition fiscale afin de pouvoir bénéficier du Régime Fiscal Spécial concernant les fusions, scissions, scissions partielles, cessions d'actifs et échanges de parts sociales.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille cinquante-six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 8.056,50) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000) représenté par six cent vingt mille (620.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, à soixante-dix mille cinquante-six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 70.056,50) représenté par sept cent mille cinq cent soixante-cinq (700.565) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune par l'émission de quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq (80.565) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq (80.565) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les six cent vingt mille (620.000) parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription et Libération

Comparaît à présent Helibética S.L., une société dûment constituée selon les lois de l'Espagne, dont le siège social se situe à El Campello (Alicante, Espagne), Calle San Bartolomé no. 81, immatriculée au registre des sociétés d'Alicante sous le numéro A78758, avec le Numéro d'Identification Fiscale B-41471145 (Helibética), ici représentée par Marieke Kernet, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2010 qui déclare souscrire à quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq (80.565) nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature à la Société composé de quatre-vingt mille deux cent soixante-cinq (80.265) parts sociales dans le capital social de World Helicopters S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.127 (WH) représentant une participation de 7,15% dans le capital social de WH (les Parts Sociales WH).

L'apport en nature d'un montant total de sept millions deux cent soixante-trois mille neuf cent huit euros et vingt-quatre centimes d'euros (EUR 7.263.908,24) sera affecté comme suit:

(i) un montant de huit mille cinquante-six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 8.056,50) sera affecté au capital social de la Société; et

(ii) le montant restant des sept millions deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante et un euros et soixante-quatorze centimes d'euros (EUR 7.255.851,74) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Après cet apport, Helibética détiendra une participation de 11,5% dans le capital social de la Société.

Il ressort d'un certificat émis par la gérance de Helibética et de la Société daté du 15 juin 2010 (le Certificat d'Evaluation) qu'à compter de la date de ce certificat:

1. Les Parts Sociales WH sont sous forme nominative;
2. Les Parts Sociales WH sont entièrement libérées et représentent 7,15% du capital social émis de WH;
3. Helibética est la seule autorisée à détenir les Parts Sociales WH et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales WH en faveur de la Société;
4. Aucune des Parts Sociales WH n'est grevée d'un nantissement ou usufruit quelconque, il n'existe aucun droit en vue d'acquérir un nantissement ou usufruit quelconque sur les Parts Sociales WH et aucune des Parts Sociales WH n'est soumise à une saisie quelconque;
5. Les Parts Sociales WH sont librement cessibles à la Société;
6. Toutes les formalités requises au Luxembourg et en Espagne, selon le cas, relatives à la réalisation de l'apport des Parts Sociales WH à la Société ont été dûment accomplies; et
7. Les Parts Sociales WH sont évaluées à au moins sept millions deux cent soixante-trois mille neuf cent huit euros et vingt-quatre centimes d'euros (EUR 7.263.908,24), cette estimation étant basée sur la valeur comptable des parts sociales selon le bilan annexé de Helibética daté du 15 juin 2010. Aucun événement n'est intervenu depuis la date de ce bilan qui aurait pu avoir un effet matériel négatif sur cette évaluation.

Ce Certificat d'Evaluation, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille cinquante-six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 70.056,50) représenté par sept cent mille cinq cent soixante-cinq (700.565) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

Les Associés décident que le présent échange de parts sociales, par lequel la Société acquiert une participation dans le capital de WH en échange de l'émission à Helibética, en échange de ses parts sociales dans WH, des parts sociales dans le capital social de la Société, est soumis au régime fiscal spécial prévu au Chapitre VIII du Titre VII de la Loi sur l'Impôt sur les Sociétés espagnole (Spanish Corporate Income Tax Act), dont le texte révisé fût approuvé par Décret Législatif Royal 4/2004, du 5 mars 2004, qui transpose la Directive 2009/133/CE du Conseil du 19 octobre 2009 concernant le régime d'imposition commun applicable aux fusions, scissions, scissions partielles, cessions d'actifs et échanges de parts sociales intéressant des sociétés d'États membres différents, ainsi qu'au transfert du siège statutaire d'une SE ou d'une SCE d'un État membre à un autre.

Dans le contexte de l'application de ce régime fiscal, les Associés déclarent que cet apport est effectué pour des raisons commerciales et non pour obtenir des avantages fiscaux en Espagne.

Ces raisons sont, en résumé:

- a) Pour assurer le respect des droits et obligations que les Associés ont acceptés par contrat signé avec KKR Aviation Investor S.à.r.l. (KKR).
- b) En relation avec le point précédent, s'assurer de l'accomplissement des engagements des contrats signés par Inaer Aviation Group S.L. ("Contrato de financiación senior" y "Contrato de financiación mezzanine").
- c) Pour assurer le respect du Règlement (EC) N° 1008/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation des services aériens dans la Communauté, lorsque KKR acquiert une participation significative dans le capital social de WH.
- d) Pour assurer le respect des Règles de Concurrence, en considérant le fait que la Société aura un contrôle effectif sur le groupe Inaer.
- e) Pour faciliter les décisions concernant les nouvelles acquisitions du groupe, même conjointement avec des tiers.

f) Pour adapter la gestion de la Société à l'internationalisation du Groupe (en 2010 40% du revenu brut du groupe provenait de l'Espagne comparé à moins de 3% en 2005).

g) Pour faciliter le refinancement des instruments de crédit actuels du groupe Inaer, voire même d'accéder à de nouvelles sources de financement (c.à.d. les obligations à haut rendement, marchés financiers (bourses) ...).

h) Pour faciliter les nouvelles sources de financement (c.à.d. les augmentations de capital, les prêts associé, etc. ...) à la Société ou à ses filiales.

i) Pour permettre une vision globale de l'activité d'Inaer en tant que groupe multinational, détenu par Investindustrial et KKR.

j) Pour simplifier la tenue des assemblées d'associés de WH (apportant plus de sécurité juridique à KKR), renforçant Luxembourg à la tête du groupe Inaer.

k) Pour permettre un nouveau pacte d'associés entre les associés actuels de Inaer (Helbética et Investindustrial) qui n'affectera en rien KKR.

Frais estimés

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, celle-ci a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Kernet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27217. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087222/323.

(100096614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 159.992,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.577.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, with a share capital of USD 159,992, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B140577 (the "Company").

Incorporated pursuant a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister on the 18th July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2031 on the 21st August 2008.

There appeared:

- Blackrock Capital Corp, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 3334, 1055 Dunsmuir Street, Vancouver, British Columbia, V7X 1G4, Canada, and registered under number BC0562752;

(the "Sole Shareholder").

Here represented by Régis Galiotto, jurist, with a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

1. the presence or representation of the Sole Shareholder and the number of shares held by it are shown on an attendance list;
2. as appears from the attendance list, the 159,992 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
3. the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Consolidation of the different classes of shares of the Company into one class of ordinary shares
2. Subsequent amendment of the articles of association of the Company to reflect the consolidation of the different classes of shares
3. Transfer of the central administration and registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Malta, and subsequent adoption by the Company of Maltese nationality by registration of the Company as continued in Malta as a private limited company, without loss of its legal personality
4. Subsequent removal and discharge of the managers of the Company and appointment of directors and a secretary of the Company
5. Subsequent amendment of the articles of association of the Company in their entirety
6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved to consolidate the different classes of shares of the Company, namely the:

- 0 class A shares,
- 19,999 class B shares,
- 19,999 class C shares,
- 19,999 class D shares,
- 19,999 class E shares,
- 19,999 class F shares,
- 19,999 class G shares,
- 19,999 class H shares,
- 19,999 class I shares,

into one class of 159,992 ordinary shares.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, it is unanimously resolved (a) to amend article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

The issued share capital of the Company is set at USD 159,992 (one hundred and fifty-nine thousand, nine hundred and ninety-two United States Dollars) divided into 159,992 (one hundred and fifty-nine thousand, nine hundred and ninety-two) ordinary shares, each share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation and all having been entirely paid up.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares. and (b) to amend paragraph 6 of article 18 of the articles of association, so as to read as follows:

The total distributed amount shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares.

Third resolution

It is unanimously resolved to transfer the central administration and registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Malta, with the new registered office of the Company being situated at 7th Floor, 2 Airways House, High Street, Sliema SLM 1549, Malta, and as a consequence thereof that the Company adopt Maltese nationality, without loss of its legal personality, such transfer being subject to and effective on the date of registration of the Company in Malta, and to authorise the Company to be registered as being continued in Malta.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolution, it is unanimously resolved that with effect from the date of the continuation of the Company in Malta (that is, on the date of issuance by the Registrar of Companies in Malta of the relative Certificate of Provisional Continuation):

(a) all of the managers of the Company are to be removed and granted a full discharge for the performance of the duties of managers of the Company from the date of their appointment until the date of their removal; and

(b)

- Miss Lyn Gaskell, of Flat 2 Cassar Court, St George Street, Gzira GZR 1331, Malta; and
- Mr Paul Grehan, of 4659 Strathcona Road, British Columbia, V7G 1G7, Canada; are to be appointed as directors of the Company; and

- Miss Fiorella Manara, of 5 Oakleaf, Sur Fons Street, St. Julian's SLM 05, Malta; is to be appointed as secretary of the Company;

subject to the registration of the Company in Malta.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, it is unanimously resolved to substitute the articles of association of the Company in their entirety with the document attached hereto and marked Doc. "A", with this resolution subject to and to take effect from the date of issuance by the Maltese Registrar of Companies of the relative Certificate of Provisional Continuation favour of the Company pursuant to Regulation 6 of the Continuation of Companies Regulations 2002 (SL 386.05, Laws of Malta).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 159.992 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140577 (la "Société");

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2031 du 21 août 2008,

A comparu:

- Blackrock Capital Corp., une société de droit canadien, ayant son siège social Suite 3334, 1055 Dunsmuir Street, Vancouver, Colombie Britannique, V7X 1G4, Canada, et immatriculée sous le numéro BC0562752;

(l'"Associé Unique")

Ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

1. la présence ou la représentation de l'Associé Unique, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient figurent sur une liste de présence;

2. ainsi que cela ressort de la liste de présence, les 159.992 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

3. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Consolidation des différentes catégories de parts sociales de la Société en une seule catégorie de parts sociales ordinaires;
2. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter la consolidation des différentes catégories de parts sociales;
3. Transfert de l'administration centrale et du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, et adoption subséquente par la Société de la nationalité maltaise par immatriculation de la Société pour la poursuite de son existence à Malte en tant que société à responsabilité limitée de droit maltais (private limited company), sans perte de sa personnalité juridique;
4. Révocation subséquente et décharge des gérants de la Société et nomination des administrateurs (directors) et d'un secrétaire (secretary) de la Société; et
5. Modification subséquente des statuts de la Société dans leur intégralité;
6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé de fusionner les différentes catégories de parts sociales de la Société, à savoir:

- 0 parts sociales de la catégorie A,
- 19.999 parts sociales de la catégorie B,
- 19.999 parts sociales de la catégorie C,
- 19.999 parts sociales de la catégorie D,
- 19.999 parts sociales de la catégorie E,
- 19.999 parts sociales de la catégorie F,
- 19.999 parts sociales de la catégorie G,
- 19.999 parts sociales de la catégorie H,
- 19.999 parts sociales de la catégorie I,

en une seule catégorie de 159.992 parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est unanimement décidé (a) de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour être lu comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à 159.992 USD (cent cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars américains) divisé en 159.992 (cent cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de d'1 USD (un dollar américain) chacune, conférant à leur titulaire les droits et obligations figurant dans les Statuts, et toutes entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales."

et (b) de modifier le paragraphe 6 de l'article 18 des statuts de la Société, pour être lu comme suit:

"Le montant total distribué devra être distribué de manière égale à tous les associés au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent."

Troisième résolution

Il est unanimement décidé:

- de transférer l'administration centrale et le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, le nouveau siège social de la Société étant fixé au 7th Floor, 2 Airways House, High Street, Sliema SLM 1549, Malte, et que la Société adopte en conséquence, la nationalité maltaise, sans perte de sa personnalité juridique, ce transfert devenant effectif sous réserve, et à la date de l'immatriculation de la Société à Malte, et
- d'autoriser l'immatriculation de la Société pour la poursuite de son existence à Malte.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est unanimement décidé, avec effet à compter de la date de poursuite d'existence de la Société à Malte (c'est-à-dire, la date d'émission par le Registrar of Companies de Malte du Certificate of Provisional Continuation), que:

(a) l'ensemble des gérants de la Société seront révoqués et il leur est donné décharge pour l'exercice de leurs fonctions en qualité de gérants à compter de la date de leur nomination, jusqu'à la date de leur révocation; et

(b)

- Mme Lyn Gaskell, demeurant Flat 2 Cassar Court, St George Street, Gzira GZR 1331, Malte; et
- M. Paul Grehan, demeurant 4659 Strathcona Road, Columbie Britannique, V7G 1G7, Canada; seront nommés en tant qu'administrateurs (directors) de la Société; et
- Mme Fiorella Manara, demeurant 5 Oakleaf, Sur Fons Street, St. Julian's SLM 05, Malte; sera nommée en tant que secrétaire (secretary) de la Société; le tout sous réserve de l'immatriculation de la Société à Malte.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est unanimement décidé de remplacer les statuts de la Société dans leur intégralité, par le document annexé au présent acte sous "A", sous réserve de et avec effet à la date d'émission par le Maltese Registrar of Companies du document intitulé Certificate of Provisional Continuation en faveur de la Société conformément au texte de loi maltais Regulation 6 of the Continuation of Companies Regulations 2002 (SL 386.05, Laws of Malta).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte notarié, s'élève à environ mille six cents Euros (1.600.- EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juin 2010. Relation: LAC/2010/24052. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 JUIN 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010085067/209.

(100093088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Milano Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.230,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.417.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Milano Uno S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 8th day of February 2010, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 151 417, published in Memorial C number, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 658 on March 29, 2010.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The current sole shareholder and the future shareholder present or represented and the number of shares held and to be held by them is shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To convert the existing four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) Class A Shares, four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) Class B Shares and four thousand one hundred and sixty-six (4,166) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2.- To increase the issued share capital by an amount of EUR 153,730 (One Hundred Fifty Three Thousand Seven Hundred Thirty Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro) to EUR 166,230 (One Hundred Sixty Six Thousand Two Hundred Thirty Euro) by the issue of 153,730 (One Hundred Fifty Three Thousand Seven Hundred Thirty) new Ordinary Class A Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, by contribution in cash.

3.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by a contribution in cash for an amount of EUR 113,730 (One Hundred Thirteen Thousand Seven Hundred Thirty Euro) by Abris CEE Mid-Market Fund LP and EUR 40,000 (Forty Thousand Euro) by Edgeborough Co-Investments LP.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to convert the existing four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) Class A Shares, the four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) Class B Shares and the four thousand one hundred and sixty-six (4,166) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 153,730 (One Hundred Fifty Three Thousand Seven Hundred Thirty Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro) to EUR 166,230 (One Hundred Sixty Six Thousand Two Hundred Thirty Euro) by the issue of 153,730 (One Hundred Fifty Three Thousand Seven Hundred Thirty) new Ordinary Class A Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution:

It is decided to admit the subscribers "Abris CEE Mid-Market Fund LP" and

"Edgeborough Co-Investments LP", to the subscription of the new shares as follows:

- Subscription of 113,730 (One Hundred Thirteen Thousand Seven Hundred Thirty) new Ordinary Class A Shares by Abris CEE Mid-Market Fund LP, with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP by contribution in cash.

- Subscription of 40,000 (Forty Thousand) new Ordinary Class A shares by Edgeborough Co-Investments LP, with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street St Helier, Jersey JE4 2QP, by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Abris CEE Mid-Market Fund LP", prenamed, represented by Regis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the 113,730 (One Hundred Thirteen Thousand Seven Hundred Thirty) new Ordinary Class A Shares and to have them fully paid up by payment in cash

Thereupon "Edgeborough Co-Investments LP", prenamed, represented by Regis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the 40,000 (Forty Thousand) new Ordinary Class A Shares and to have them fully paid up by payment in cash

As from now the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 153,730 (One Hundred Fifty Three Thousand Seven Hundred Thirty Euro), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 166,230 (One Hundred Sixty Six Thousand Two Hundred Thirty Euro) represented by 166,230 (One Hundred Sixty Six Thousand Two Hundred Thirty) Ordinary Class A Shares of EUR 1 (one Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " Milano Uno S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 151 417, constituée suivant acte reçu le 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 658, du 29 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique actuel ainsi que le futur associé présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent et vont détenir sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion des quatre mille cent soixante-sept (4,167) Parts Sociales de Catégorie A, quatre mille cent soixante-sept (4,167) parts Sociales de Catégorie B et quatre mille cent soixante-six (4,166) Parts Sociales de Catégorie C existantes, avec une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, en douze mille cinq cents (12,500) Parts Ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 153,730 (cent cinquante-trois mille sept cent trente euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 166,230 (cent soixante-six mille deux cent trente euro) par l'émission de 153,730 (cent cinquante-trois mille sept cent trente) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

3.- Souscription, intervention des souscripteurs et paiement de toutes les nouvelles actions par apport en numéraire pour un montant de EUR 113,730 (cent treize mille sept cent trente euro) par Abris CEE Mid-Market Fund LP et EUR 40,000 (quarante mille euro) par Edgeborough Co-Investments LP.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de convertir les quatre mille cent soixante-sept (4,167) Parts Sociales de Catégorie A, quatre mille cent soixante-sept (4,167) Parts Sociales de Catégorie B and quatre mille cent soixante-sept (4,166) Parts Sociales de Catégorie C existantes, avec une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, en douze mille cinq cents (12,500) Parts Ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 153,730 (cent cinquante-trois mille sept cent trente euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 166,230 (cent soixante-six mille deux cent trente euro) par l'émission de 153,730 (cent cinquante-trois mille sept cent trente) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'admettre les associés "Abris CEE Mid-Market Fund LP" et

"Edgeborough Co-Investments LP" prénommés, à la souscription des nouvelles parts sociales nouvelles comme suit:

- Souscription de 113,730 (cent treize mille sept cent trente) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie A par Abris CEE Mid-Market Fund LP, avec siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, par apport en numéraire

- Souscription de 40,000 (quarante mille) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie A par Edgeborough Co-Investments LP, avec siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street St Helier, Jersey JE4 2QP, par apport en numéraire

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite " Abris CEE Mid-Market Fund LP ", prénommée, représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire aux 113,730 (cent treize mille sept cent trente) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie A et les libérer intégralement en numéraire,

Ensuite "Edgeborough Co-Investments LP", prénommée, représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire aux 40,000 (quarante mille) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie A et les libérer intégralement en numéraire,

La société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 153,730 (cent cinquante-trois mille sept cent trente euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 166,230 (cent soixante-six mille deux cent trente euro) divisé en 166,230 (cent soixante-six mille deux cent trente) Actions Ordinaires de Catégorie A de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25759. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010085131/167.

(100093080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080410/9.

(100091012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.
